

DIVERSIFICATION AGRICOLE COLLECTIVE DANS LA PRODUCTION DE BIOMÉTHANE

Date de mise à jour : 29/07/2021

6 Av. de Dubna, 14200 Hérouville-Saint-Clair



Identification du projet

Porteur de projet
Chambre d'Agriculture du Calvados (14)

Responsable du projet
Antoine HERMAN

6 Av. de Dubna, 14200 Hérouville-Saint-Clair

a.herman@calvados.chambagri.fr

Localisation géographique

Régional
Normandie

Programme de développement rural

Basse-Normandie

Fonds

FEADER

Mesure

Mesures 16.1 / 16.2 - Emergence et/ou réalisation de projets d'un groupe opérationnel PEI-AGRI

Thèmes

Agriculture
Coopération, recherche et innovation
Economie
Environnement

Thème PEI

Climat et changement climatique
Déchets, sous-produits et gestion des résidus
Gestion de l'énergie

Statut

Terminé

Début du projet

01/09/2010

Fin du projet

01/01/2020

Coût total

11 000 000,00€

Description du projet

Contexte et objectif

Trouver une nouvelle source de valeur ajoutée pour des éleveurs qui subissent des crises à répétition.

Produire de l'énergie renouvelable sous forme de biométhane injecté dans le réseau GRDF. Permettre aux partenaires du projet de tirer profit d'une nouvelle source de valeur ajoutée. Favoriser l'économie circulaire. Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Disposer de nouvelles capacités de stockage pour les effluents d'élevage. Réduire les odeurs lors des épandages d'effluents. Fédérer les agriculteurs autour d'un projet de territoire avec des partenaires de l'industrie agro-alimentaire et les collectivités locales. Une plus grande biodiversité par la culture de CIVEs.

Description du projet et de ses activités

Cette unité de méthanisation collective va produire du biométhane injecté. Le débit sera de 254 Nm³/heure. Son gisement est composé à 80 % de sous-produits d'origine agricole. Les 20 % restant étant issus de l'industrie agro-alimentaire. De ce fait, cette unité, qui disposera d'un système d'hygiénisation, sera en capacité de traiter des déchets du territoire (déchets IAA, tontes de pelouses...).

Résultats du projet et recommandations

Une production de 23 000 MWh/an sous forme de biométhane. Une réduction de 5 200 teq Co2/an. Une valorisation quasi à 100 % du biométhane produit dans la mesure où l'énergie nécessaire pour le chauffage du process et pour l'hygiénisation sera fournie sous forme d'énergie fatale par le partenaire « La Normandise » également actionnaire du projet AGRIGAZ VIRE. Pour mettre en place le transfert de ces énergies fatales, un réseau d'eau chaude a été construit. Ce réseau permettra probablement à l'avenir d'aller encore plus loin sur la valorisation énergétique (en lien avec le lycée agricole).

Un projet qui s'étale dans la durée mais un projet fédérateur qui bénéficie du soutien des différentes collectivités locales. Un projet qui répond complètement aux enjeux de la société. Un projet qui démontre l'intérêt de travailler en complémentarité entre les différents acteurs d'un même territoire.

Cette diversification collective permet d'atteindre une taille intéressante pour ce projet de méthanisation en injection directe. Le gaz ainsi produit représentera 20 % du gaz consommé sur Vire, particuliers et industriels confondus.

Partenariat

Noms des partenaires	Pays concernés	Programme de développement rural	Type de partenaire
Chambre d'Agriculture du Calvados (14) 38 exploitations agricoles 1 entreprise agro-alimentaire 1 entreprise des espaces verts Le lycée agricole de Vire			

Informations supplémentaires

- **Rubriques :**

FEADER en France

Partenariat européen pour l'innovation

- **Année**

2010